

## REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14<sup>ème</sup> représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de la société **AAC GLOBE EXPRESS** dont le siège social est à ROISSY EN FRANCE la somme de **750,00 €uros** (Sept cent cinquante €uros) représentant la cotisation pour la période du 20 juillet 2018 au 19 juillet 2019.

Fait à Paris, le 29 août 2018

Pour valoir et servir ce que de droit.

*Carlos Vinhas Pereira*

Président

